

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 13 juin. — Un conseil de cabinet sera aujourd'hui pour délibérer sur la motion du duc de Wellington. (V. la séance de la chambre des lords.)

— Deux régimens sont déjà prêts à s'embarquer et d'autres seront bientôt prêts à se rendre en Portugal, pour le cas où il serait nécessaire qu'ils s'y réunissent à l'armée d'observation portugaise sur la frontière d'Espagne. Cette mesure a été jugée nécessaire, vu l'obstination de don Carlos. (Globe.)

— Plusieurs officiers anglais de distinction se présentent pour faire partie du corps des volontaires qui se rend en Espagne.

— La levée de troupes se poursuit avec la plus grande activité; il a été fait un contrat par lequel des bateaux à vapeur les transporteront en Espagne; aujourd'hui ou demain il en partira déjà un; on offre de toutes parts des munitions de toute espèce à des conditions très-avantageuses. On dit que l'amiral Napier fera partie de l'expédition.

— On lit dans une correspondance de Madrid, publiée par le *Courier* :

« On dit que don Carlos a maintenant à sa disposition d'immenses ressources pécuniaires; un de ses partisans m'assure que ce prince a dernièrement refusé des offres d'avances qui lui étaient faites de Paris et de Londres. On ignore comment le prince a pu réaliser ces énormes capitaux. » (Globe.)

Dans la chambre des pairs, séance d'hier, le vicomte Strangford a demandé si le gouvernement de S. M. pourvoira à l'entretien des veuves et orphelins des sujets anglais qui entreraient au service de la reine d'Espagne et périeraient dans cette guerre, ou si le gouvernement espagnol prendrait cette charge sur lui.

Lord Melbourne répond que ceux qui entrent au service de la reine d'Espagne doivent s'arranger avec le gouvernement qu'ils veulent servir, pour les suites qui peuvent en résulter.

Le duc de Wellington annonce qu'il fera lundi une motion pour demander la communication des papiers importants qui se lient à ce sujet, dans le but d'obtenir des explications plus claires que celles données jusqu'à présent.

Sur une interpellation de lord Aberdeen, lord Glenelg a répondu que le gouvernement avait pris une résolution d'envoyer au Canada trois commissaires dont l'un serait le gouverneur, afin de bien connaître les griefs dont on se plaint dans cette colonie.

Dans la chambre des communes, séance du même jour, M. Robinson a proposé de nommer un comité spécial chargé d'examiner l'état général des taxes du pays, dans la vue d'y introduire des réductions.

Le chancelier de l'échiquier s'est opposé à cette motion qui, après quelques débats, a été rejetée par une majorité de 63 voix, savoir : 42 pour, 105 contre.

## FRANCE.

Paris, le 15 juin. — Le *Moniteur* confirme la nouvelle que nous donnions hier, de la démission de M. Martinez de la Rosa. On lit dans cette feuille :

« Le gouvernement a reçu ce soir la dépêche télégraphique suivante :

« Par décret du 10, la reine d'Espagne a accepté la démission

de comte Torreno est nommé président du conseil des ministres et en outre ministre des affaires étrangères par intérim.

— On écrit de Madrid, le 6 juin :

« L'infant don François de Paule est à la résidence d'Aranjuez, où l'on dit qu'il concerte avec la reine la marche qu'il devient nécessaire de suivre dans la crise où se trouve l'Espagne.

« Cette crise a opéré un rapprochement entre Marie-Christine et son beau frère, l'infant don François de Paule. Martinez de la Rosa a décidément donné sa démission.

« Il paraît que la régente et M. de Toreno sont tout disposés à se jeter dans le parti du mouvement si les secours fournis par les puissances alliées ne peuvent pas être assez efficaces pour terminer promptement la lutte. »

— Des lettres de Prague annoncent que la duchesse de Berry et le duc d'Angoulême se disposent à se rendre en Espagne.

— On écrit de Toulon, le 9 juin :

« Toutes les corvettes de charge que nous avons actuellement sur rade dans le port ou en quarantaine viennent de recevoir l'ordre de se tenir prêtes à partir dans quelques jours.

« Nous avons le *Rhône*, l'*Agathe*, la *Fortune*, la *Durance* et le *Finistère*, qui peuvent transporter ensemble environ 2,000 hommes; nos deux vaisseaux en ont porté près de 1,400.

« Ainsi, dans deux voyages, les 6,000 hommes de la légion étrangère se trouveront sur le sol espagnol.

« On donne comme positif que les vaisseaux le *Nestor* et le *Tridon* sont allés déposer les deux premiers bataillons de la légion étrangère sur les îles Baléares, qu'ils ont pris à bord la garnison espagnole et l'ont transportée en Espagne. »

— On lit dans le *Courrier Français* :

« Depuis trois ou quatre jours quelques journaux s'occupent beaucoup de M. Talleyrand, et le désignent comme le successeur immédiat de M. le duc de Broglie dans la présidence du conseil. Quoique le *Nestor* de la diplomatie soit bien tombé et ne paraisse plus que l'ombre de lui-même, il est encore trop avisé pour consentir à la combinaison dont on parle. La responsabilité qui pèserait sur lui ne lui convient pas le moins du monde; il aime mieux l'indépendance du rôle qu'il s'est créé et avec lequel il obtient autant d'influence politique que s'il était premier ministre.

« Il suffit toujours du premier incident pour le remettre à flot. Ainsi il était tombé un peu en oubli à la cour, lorsque la question espagnole est venue rappeler l'attention sur son compte. Comme sur ce sujet ses opinions, sincères ou simulées, se trouvaient d'accord avec celles qui prédominaient au château, on l'a consulté avec une sorte d'affectation, et on s'est servi de ses moindres paroles pour combattre l'obstination de quelques ministres. Mais entre prendre ses avis officieusement et l'accepter en quelque sorte comme rival dans le cabinet, la différence est grande.

« L'entrée de M. de Talleyrand dans le conseil ne convient donc ni à lui ni à personne. Il restera ce qu'il est depuis long-temps, mêlé à toutes les transactions politiques, mais n'y prenant qu'une part indirecte. Son départ pour sa terre de Pont-de-Saint, près d'Avesnes, doit avoir lieu sous peu de jours; il y était attendu dès le 11, mais il n'y arrivera que vers le 20. On pense que de là il ne se rendra plus au nord, parce qu'il n'a point renoncé à ses projets de voyage en Autriche. »

— Le *Nord*, journal de Lille, publie la lettre suivante :

« Lille, 14 juin 1835.

« Beaucoup de nos compatriotes ont été se promener sur le chemin de fer de Bruxelles à Malines; tous ont reconnu que cette immense amélioration sociale était aujourd'hui un besoin que rien ne pouvait arrêter ni même retarder.

« Ce chemin de fer de Bruxelles n'est aujourd'hui qu'un objet de fantaisie, de parties de plaisir; mais il aura pour résultat de hâter tous les projets qui déjà avaient été proposés. D'Ostende à Bruges, de Gand à la colonne milliaire de Malines, de cette colonne à Louvain, à Liège, à Cologne; travaux, entreprises, souscriptions, tout est en activité.

« Honneur au gouvernement belge et à ses députés, qui ont donné cette impulsion !

« Quel avantage pour notre ville si on établissait une communication de cette nature avec Gand ! On n'aurait plus besoin de discuter sur le *commodo* ou *incommodo* de restaurer une vieille salle de théâtre, sans couloirs, sans dégagemens, et qui n'est plus à portée de nos exigences. On en construirait une neuve pour 2500 étrangers s'arrêtant dans notre belle ville.

« On recevra en Belgique avec le plus vif intérêt des offres d'associations pour établir sur Gand une route de communication avec Lille.

« Admettant que la distance de Lille à la frontière par Roubaix et Turcoing soit de 14 à 15 mille mètres; que les frais, y compris les maisons de station, coûtent deux millions (j'ai vu des évaluations inférieures de moitié), ne pourrait-on pas proposer une souscription de deux mille actions de 1000 fr., payable par un 1/3 en trois ans ? Je serai heureux de voir prendre dans notre pays l'initiative sur un objet aussi éminemment utile. Je souscris pour 50 actions, et j'ai reçu des offres pour 300, à la condition expresse que ce chemin de fer arrive à la communication de Gand, et par suite à Ostende, Bruxelles et Cologne. Ces actions gagneront 100 p. c. avant les trois ans.

« Votre feuille, M. le rédacteur, étant ouverte à tout ce qui est utile, ne pourrait-elle pas recevoir des souscriptions ?

« Si le nombre de deux mille actions excédait, comme en Belgique, de quatorze fois et plus la somme nécessaire, nous aurions un grand avantage à traiter pour la route de fer toute entière de Lille à Gand. Nul doute que cette communication ne soit suivie de celle de Calais à Lille, ce qui donnerait à notre ville une grande et nouvelle source de prospérité.

« Le comte Albert de Rouvroy. »

— Les orages et les inondations se succèdent avec rapidité. Hier, on remarquait que les eaux de la Seine s'élevaient de près d'un pouce par minute. La foudre fait partout d'effroyables ravages. En Angleterre, dans un orage qui eut lieu auprès de Manchester, plus de trente personnes ont éprouvé de violentes commotions électriques. Un voyageur qui portait son parapluie ouvert a été tué sur la place. On a remarqué à l'instant de l'éclair que ce parapluie était surmonté d'une lance de feu.

La présence d'un physicien a permis de faire immédiatement des observations qui prouveraient (si cela restait à prouver) que la recomposition du fluide se fait de la terre au nuage et non du nuage à la terre. C'est le réservoir commun, la terre, qui envoie au nuage le fluide du nom contraire à celui dont il est chargé, et les pointes des paratonnerres n'ont pas d'autres fonctions que celle de faciliter cette émission. Les pointes ne soutirent pas, elles laissent échapper le fluide.



Ces vérités sont connues des physiciens, mais elles ne le sont en France que d'eux seuls. Il nous semble important d'éveiller l'attention de tous ceux qui seront à même de les vérifier; il est peu de cas où quelques indices ne permettent de prouver le passage ascensionnel de la foudre. Ainsi, dans un orage, on a un jour remarqué qu'une plaque de plomb, traversée par la foudre, présentait des trous dont les bords inférieurs étaient unis, et les bords supérieurs rugueux comme après le passage d'une balle tirée par dessous.

Une autre fois une portion de corniche fut lancée à une vingtaine de pieds au-dessus de sa place.

Dans l'accident arrivé à Manchester, le soulier ferré du voyageur tué par la foudre était enfoncé dans son pied; les clous avaient pénétré dans le talon.

Les carreaux d'une fenêtre par laquelle une portion du fluide s'échappa furent jetés au loin dans la rue. Le parapluie de la victime était criblé de trous présentant l'aspect de trous-faits par du plomb tiré de bas en haut.

Les personnes qui ont vu tomber le tonnerre doivent toutes avoir remarqué que lorsqu'un objet, une muraille, par exemple, est frappée, les éclats qui s'en détachent sont soulevés d'abord comme chassés du dedans au-dehors; c'est là un indice remarquable et qui ne devrait pas être perdu.

Nous le répétons, il est peu de cas où il ne soit possible, pour des hommes avertis, de signaler quelques effets indiquant la marche de la foudre; nous nous empresserons de donner place aux observations qui nous seront adressées; elles tendront à faire cesser un préjugé populaire qui peut en plus d'un cas être la cause d'accidents qu'on pourrait éviter.

Voici les nouvelles du théâtre de la guerre en Espagne :

« Des lettres de Bilbao portent que le général Espartero est arrivé dans cette ville avec 11,000 hommes et 5,000 fusils qu'il a pris dans la manufacture d'Eybar.

« C'est le 8, dans la nuit, que la garnison d'Irun a quitté ce point militaire pour se rendre à St. Sébastien.

« Quelques carlistes sont entrés se loger dans la ville.

« Le colonel Quevedo, commandant d'Irun, qui s'était rendu également à Saint-Sébastien, a reçu l'ordre de revenir occuper la tête du pont d'Irun, et de le faire fortifier s'il en était besoin. Le 9, au matin, ce colonel faisait chercher des ouvriers pour les travaux de terrassements.

« Déjà les urbains d'Irun, les employés de l'alcade de Sacas, les douaniers de la reine s'étaient réfugiés dans le petit fort qui forme la défense de cette tête de pont, et avait juré de s'y ensevelir. »

— On écrit de Bayonne, 9 juin :

« Le capitaine du 4<sup>e</sup> léger, don Sébastien Echarte, est passé aux carlistes le 28 du mois passé. Il a quitté Saragosse avec dix hommes, et a été nommé second commandant du 7<sup>e</sup> bataillon de Navarre. Le capitaine don Martin Diez, natif de Falces, a quitté également Saragosse le 1<sup>er</sup> du courant avec vingt hommes; et a été rejoindre les carlistes. Il a été nommé capitaine du troisième bataillon de Navarre.

« Deux mille urbains aragonais et quatre compagnies de peseteros sont arrivés le 3 à Tudela; ils vont se mettre sous les ordres du général Valdès. Les colonnes du général Valdès, au nombre de 12,000 hommes, occupaient Puente-la-Reyna, Larraga et Lerin, le 5 du courant. Le même jour Zumalacarréguy, avec 12 bataillons et 600 chevaux, occupait Ulzama, Olagutia et Harmendi (Borunda). »

— On écrit de Bayonne, 10 juin :

« On nous assure que les garnisons d'Eybar et Pálenca ont été relevées par le général Espartero le 4, et que le 5 elles se sont rendues à Bilbao avec les familles des urbains.

« Il y a eu émigration à Durango, et de ces trois endroits on compte 1,200 personnes qui se sont rendues à Bilbao.

« Une émeute a eu lieu à Pampelune par suite de mésintelligence avec les urbains et les autorités militaires; cette émeute a suivi de près l'ordre donné par Valdès de relever toutes les garnisons de la Navarre.

« La garnison d'Irun; en abandonnant cette ville, a voulu sauver une pièce d'artillerie. A cette effet, elle l'avait transportée sur une chaloupe qui a coulé bas. Cependant on est parvenu à retirer la pièce, qui a été envoyée à St. Sébastien. »

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 JUIN.

La liquidation d'aujourd'hui a été difficile et a éprouvé beaucoup d'entraves, par suite du retard qu'un envoi de fonds très considérable fait par la maison Ardoin à une maison d'ici éprouve. Ces fonds, annoncés pour ce matin, ne sont pas encore arrivés, de sorte que bien des affaires ne pourront se liquider aujourd'hui; mais comme on ne doute pas de l'arrivée de ce fourgon, on s'entraidera pour avancer la liquidation le plus possible. Les pièces n'étaient pas abondantes et ont été recherchées: perpétuelles à 41 1/2, cortès 30 et même 30 1/4; différée 16 1/4. Il règne toujours une grande défiance; non-seulement on ne traite qu'au comptant, mais on ne délivre les pièces que contre espèces.

Deux heures et demie. — La bourse de ce jour a présenté un aspect assez animé; les perpétuelles ont haussé de 2 p. c.; les cortès de 3 et la différée de 1. Le million de francs envoyé par la maison Ardoin à la banque de Belgique a été versé ce matin dans les caisses de cette administration.

— L'éducation des vers à soie est commencée, depuis 2 juin, à l'établissement modèle de Meslin-l'Évêque, près d'Ath, et durera jusqu'au 15 juillet prochain. A cette dernière époque commencera le dévidage des cocons recueillis dans cet établissement ou par des particuliers.

Pendant tout le temps que dureront ces divers travaux, l'établissement sera ouvert tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, aux personnes qui désireront y prendre des renseignements sur cet branche d'industries et connaître les procédés employés pour son exploitation. (Moniteur.)

— Nous apprenons que M<sup>me</sup> Casimir Perrier, née Paturle, que nous avons vu arriver ici l'an dernier après son mariage, brillante de jeunesse et de santé, vient de mourir. Elle n'était âgée que de 20 ans. Son mari et sa famille sont inconsolables de cette perte.

— Notre jeune compatriote Alexandre Batta vient de recevoir la médaille d'or qui lui a été décernée par l'athénée de Paris, en récompense des succès obtenus à son dernier concert donné à l'hôtel-de-ville. Cette distinction est d'autant plus honorable qu'elle est très-rare: l'athénée ne distribue ordinairement que des médailles d'argent. Quelques jours après, M. Batta a recueilli de nouveaux applaudissements à l'ouverture du gymnase musical, où assistaient MM. Meyerbeer et Rossini, qui ont vivement complimenté le jeune virtuose. Voici ce que dit de son talent la *Gazette Musicale*, rédigée par les premières notabilités littéraires et musicales de la France :

« M. Batta, dans un solo de violoncelle exécuté d'une manière ravissante, a également obtenu un succès d'enthousiasme. Son jeu est expressif, la voix de son instrument est pleine de charme et de puissance; plusieurs de ses traits ont prouvé une habileté mécanique des plus rares; mais c'est dans le chant surtout qu'il a paru exceller. M. Batta est un des premiers violoncellistes que nous connaissions; de grands succès lui sont réservés. »

LIEGE, LE 17 JUIN.

On a souvent parlé de l'avènement de M. le général Nypels au ministère de la guerre. Jusqu'à présent nous avions pensé que ces rumeurs ne méritaient aucune espèce de crédit; mais le prix que le pouvoir a paru attacher à l'élection de M. Ny-

pels, vivement appuyé à Hasselt et à Ruremonde, nous semble un fait de nature à donner aux bruits qui circulent sur l'élevation du général une consistance alarmante. Tout le monde sait, qu'à tort ou à raison, le chef du personnel est impopulaire dans l'armée, et sa nomination au département de la guerre serait déjà fort impolitique, considérée sous ce seul rapport.

Du reste, après avoir vu choisir un ministre de la justice et un ministre des finances parmi les députés qui siégeaient à côté de MM. Gendebien et de Robaulx, il ne faudrait point s'étonner des plus étranges coalitions. Nous avons averti le ministère que son alliance avec des hommes compromis par des antécédents politiques d'exagération et de violence, serait pour lui une source d'embarras, et nos prévisions n'ont point été démenties. Un journal modéré et qui défend assez volontiers le pouvoir, disait, il y a quelques jours en parlant du résultat des dernières élections: « Le ministère est le maître de sa propre destinée. Qu'il entre avec franchise dans les nécessités de sa position, que sur toutes les questions gouvernementales la division cesse dans son sein, qu'il y ait unité de vues et d'action entre tous ses membres, que l'on ne promette rien à la nation que ce qu'on est dans la ferme volonté de tenir, qu'on ne lui refuse rien de ce qu'elle est en droit d'attendre d'un gouvernement juste et paternel, et nous garantissons que la majorité se ralliera au pouvoir avec empressement, et que toutes les prétentions exagérées qu'appuient les journaux du radicalisme trouveront encore moins d'appui dans nos chambres que par le passé. »

Nous avons déjà fait remarquer que les deux griefs exploités avec le plus de succès par l'opposition, à savoir: la brusque clôture de la chambre et la perception de l'impôt des centimes additionnels ont leur origine dans la conduite antérieure de MM. Ernst et d'Huart. Ainsi que nous l'avons dit et prouvé dans une autre occasion, ce sont eux qui ont fait cette majorité votant contre le pouvoir dans la question des échevins. Quant à la perception des 10 centimes additionnels, ce sont aussi les discours de M. d'Huart, habités à parler sur les banes de l'opposition avec légèreté, ce sont ces discours qui ont créé ce grief: on ne saurait nier que les paroles imprudentes jetées à la chambre par le ministre, n'aient donné lieu à penser que l'impôt en question serait aboli au moment où cesseraient les apparences de guerre du côté de la Hollande.

Si nos craintes venaient à se réaliser, si le ministère, ne tenant compte de son peu d'homogénéité actuelle, introduisait encore dans son sein un nouvel élément, pris à la légère et comme au hasard; si M. Nypels était appelé au ministère, nous n'hésitons pas à prédire au pouvoir des embarras plus graves encore que ceux au milieu desquels il est jeté aujourd'hui. Placer M. Nypels à la tête du département de la guerre, c'est, selon l'opinion de beaucoup de gens, introduire dans l'armée une véritable cause de dissolution.

MM. Hetzrardt, ingénieur en chef à Cologne; Biecher, ingénieur-inspecteur, et Weyer, ingénieur-architecte de la même ville de Cologne, ont passé hier par Liège. Ils venaient de Bruxelles où ils ont séjourné pour y étudier le chemin de fer. Les premiers travaux commenceront en Prusse d'ici à fort peu de temps.

D'après le dernier arrêté ministériel en date du 15 de ce mois, les droits d'entrée et du seigle sont fixés comme suit, savoir:

Froment, fr. 37 50 c. les 1,000 kilog.

Seigle, fr. 21 50 c.

— On lit dans le *Journal de Verviers*:

« On nous assure que M. Raymond Biolley vient de donner sa démission de président de la chambre du commerce et des fabriques de cette ville. Nous ignorons encore pour quel motif. »

— M. Demonceau, nommé membre de la chambre des représentants, vient de donner sa démission de conseiller de régence de la ville de Verviers.

— M. Cramer, l'un des banquiers anversois, vient d'être autorisé à rentrer provisoirement en Belgique. Il est de retour à Anvers.



— On lit ce qui suit dans un journal de cette ville :

Nous avons à signaler un beau trait de courage. Dimanche soir, une femme, mère de famille, à Alleur et habitant Tongres, a voulu, poussée par le désespoir et par l'état d'ivresse dans lequel elle se trouvait, se noyer dans la Meuse, près du pont de la Batte. Comme on s'était aperçu de son dessein, on l'en avait détourné et on la croyait revenue à d'autres sentimens, lorsqu'elle trouva moyen de rapprocher du bord de la rivière où elle se précipita après s'être entièrement déshabillée. Heureusement M. Ledouble fils qui se promenait en barquette avec quelques amis, avait vu cette femme jeter à l'eau et vint aussitôt à son secours. Mais il n'est pas sans peine que M. Ledouble lui a sauvé la vie. Cette malheureuse, furieuse en quelque sorte de ce qu'on la rappelait à la vie, se débattait avec violence : elle a même déchiré de ses ongles la main de son sauveur, et ce n'est qu'en se débattant qu'on a pu s'en rendre maître. Nos lecteurs peuvent se rappeler que déjà M. Ledouble, s'est signalé, il y a deux ans, par son courage et son humanité, en sauvant un homme qui allait se noyer.

— On annonce l'arrivée à Amsterdam d'un agent don Carlos, on écrit qu'il a été reçu par le roi Guillaume au château de Loo et qu'il est journellement en relation avec une grande maison de cette ville, caissière des grandes dynasties du Nord.

— On écrit de Berlin, à la Gazette d'Augsbourg, que M. List, consul américain à Leipzig, a adressé au roi de Prusse un projet de chemins de fer en Prusse, Berlin, Magdebourg, Leipzig et Hambourg. Les premiers négocians, banquiers et capitalistes de Berlin sont venus appuyer auprès du roi le projet de M. List, en offrant de réunir, en partie par eux-mêmes et en partie par souscription la somme de 8 millions de thalers pour l'exécution du projet (environ 29,680,000 francs.)

— Depuis cinq à six ans, le corps du génie en France fait usage, pour la couverture des bâtimens, d'un mastic minéral, connu sous le nom de mastic bitumineux de mines de Seyssel en France (département de l'Ain), auquel de nombreuses expériences ont fait reconnaître la propriété de résister aux intempéries des saisons et aux ravages du temps.

On a fait, en 1835, l'application de ce produit sur une nouvelle caserne construite dans l'intérieur de la citadelle d'Anvers, ainsi que sur le magasin à poudre, qui a eu tant à souffrir lors du siège de cette forteresse.

Jusqu'à présent les deux couvertures se trouvent dans l'état le plus satisfaisant. (Adjudication.)

— Les dommages causés à la récolte par la grêle, dans la petite commune de Seilles, arrondissement de Huy, s'élèvent, d'après l'évaluation qui vient d'en être faite, à plus de 16 mille francs. Rien n'était assuré.

— Une machine remarquable vient d'être inventée dans le Milanais. Un menuisier a construit une espèce de mécanisme avec cylindres, qui exécute les trois premières règles de l'arithmétique. Une médaille d'or lui a été décernée par l'institut de Milan.

#### ART DU MENUISIER.

M. Martin Poncelet, menuisier et mécanicien, se propose de publier un *Essai sur l'art de tracer la menuiserie*. Cet ouvrage contiendra six livraisons, dont chacune sera ornée de huit planches gravées sur pierre, le texte imprimé sur deux colonnes et dans le même format que les planches (1).

Nous avons sous les yeux la première livraison qui vient de paraître. La méthode adoptée par l'auteur nous paraît devoir produire d'heureux résultats pour ceux des élèves qui voudront étudier son ouvrage avec quelque attention, M. Poncelet, qui pendant quinze d'années, a eu la direction de l'établissement de M. Cockerill, à Seraing, était un de ces

(1) On s'inscrit chez Avanzo, à Liège. Le prix de chaque feu imprimé et sur beau papier, est de deux

ouvriers qui, se faisant d'abord remarquer, par l'amour du travail, par la justesse du coup-d'œil, et la promptitude dans les idées, se placent bientôt tout près de l'artiste.

Par l'examen des tracés que contient cette première livraison, et par la lecture du texte, on s'aperçoit facilement que l'auteur est maître de la matière qu'il traite; ses démonstrations sont si claires, si précises, qu'elles peuvent être saisies par l'ouvrier doué de l'intelligence la plus ordinaire.

Les nombreux travaux auxquels s'est livré M. Poncelet, lui ont acquis une grande expérience; il a été frappé des défauts que présentait la manière de travailler de nos artisans, aussi, avant de leur indiquer les meilleures méthodes, il prend le soin de leur faire remarquer ces défauts, et il leur montre ensuite les moyens qu'ils doivent mettre en usage pour parvenir à les éviter dans la confection de leurs travaux.

Les personnes qui ont été à même d'employer des ouvriers, apprécieront facilement l'utilité de cet ouvrage, dont le besoin se faisait sentir depuis long-temps. Non seulement ces ouvriers y puiseront des notions qui les mettront à même d'exécuter les travaux les plus difficiles, mais les contre-maitres et les maîtres eux-mêmes y trouveront des observations et des objets de comparaisons qui les amèneront facilement à la découverte des moyens d'exécution les plus simples et les plus expéditifs.

La 1<sup>re</sup> livraison contient 8 planches très bien exécutées et imprimées avec la plus grande soin. Elles sortent des presses lithographiques de M. Avanzo.

**SPECTACLE.** — Un assez grand nombre d'abonnés se sont réunis hier au foyer du Spectacle pour aviser aux moyens de tirer notre administration théâtrale des embarras dans lesquels elle se trouve jetée. Voici en substance ce qui a été décidé : MM. les abonnés seront engagés à payer dès aujourd'hui à la direction deux mois de leur abonnement; dans le cas où les sommes recueillies de cette façon ne s'élèveraient pas à 8000 fr., il n'y aura point obligation pour les abonnés de verser le montant de leur souscription, et elle sera regardée comme non avenue : on engagera la régence à donner, pour lesdits 8000 francs, une garantie sur le subside qu'elle a accordé à la direction. Enfin une commission a été nommée qui sera chargée de recueillir des signatures et d'administrer les fonds provenant de la souscription. Bon nombre d'abonnés ont, séance tenante, approuvé ces résolutions, et l'on espère que la majorité suivra l'exemple qu'ils ont donné, puisque c'est le seul moyen de sauver notre direction du naufrage qui la menace.

#### MONNAIES ANCIENNES.

On écrit ce qui suit de Macon (canton de Chimay), relativement à la découverte de plusieurs pièces de monnaie :

Le territoire de Macon recèle dans son sein des antiquités remarquables, qui peuvent être fort précieuses pour les amateurs. On vient de tomber sur un magasin de monnaies anciennes qui remontent à l'année de l'ère chrétienne 268, ou plutôt de 260 à 270. Ce sont des médailles à l'effigie de Claude, déclaré empereur en 268, et mort en 270. D'autres, à l'effigie de Posthume (Marcus Cassius-Latinus), proclamé empereur par une partie de l'armée, en 261, après l'assassinat de Valérien. Il en est encore à l'effigie de Victorin et de Tetricus, tous deux tyrans des Gaules, successivement vers la même époque. Les figures sont assez bien conservées; les inscriptions sont un peu altérées. Il en est cependant qui sont aussi très lisibles, surtout celles de Victorin et de Tetricus. Les revers de chaque médaille sont fort variés. Les antiquaires seuls peuvent les expliquer. Elles paraissent avoir été frappées d'après les circonstances. Les unes représentent un guerrier armé d'une lance (je parle des revers); les autres, un costume de femme avec divers attributs. Il est bien possible que par ce dernier revers, on ait représenté Victoire ou Victorine, cette fameuse héroïne de l'Occident, et la mère de Victorin, d'autant plus qu'on lit sur quelques-uns

de ces revers : VICTORIA AV, c'est-à-dire, Victorina-Aureliana. Il est aussi des revers qui représentent un guerrier armé de pied en cap; d'autres, un guerrier armé d'une lance, et dans l'attitude d'un soldat qui poursuit l'ennemi. On voit sur d'autres revers une urne avec ces lettres : IMP I-COSE; sur d'autres encore, un hippocentaure décochant une flèche. Il en est bien d'autres dont je ne peux pas vous expliquer le costume ni l'attitude.

Ces médailles, au nombre de près de 2,000, ont été trouvées à Macon, près d'un endroit appelé *Trou-François-le-Macon*. Un particulier, nommé François Couture, mais plus connu sous le nom de Nanché et de Messenger de Chimay, avait acheté dans les environs de l'endroit précité une prairie, qui était trop humide pour lui promettre de bon foin. Voulant améliorer sa prairie, il y faisait des enfoncemens pour les remplir ensuite de pierre, et exhausser le terrain de cette manière. A une profondeur de quatre à cinq pieds, il retirait avec étonnement des charbons et des débris de poterie cassée; ce qui pouvait faire croire qu'on avait autrefois habité cet endroit, ou tout au moins qu'on y avait séjourné. Son étonnement fut bien plus grand quand il aperçut une anse d'urne, ornée de moulures; il l'examinait d'abord sans trop savoir ce que tout cela signifiait, lorsque la pensée que le contenu pouvait être beaucoup plus précieux que le contenant, qui était de terre cuite, lui fit briser ce précieux reste des anciennes poteries. Il en sortit alors une grande quantité de petites pièces, couvertes de vert-de-gris, et qui par conséquent le trompèrent beaucoup dans son attente. Il eût de beaucoup préféré des sous de France à ces pièces rouillées, qui ne sont plus aujourd'hui de la monnaie courante. Il les distribuait au premier venu. Lorsque j'eus connaissance de la chose, je l'engageai à ne plus en donner à qui que ce fût, surtout lorsque j'eus reconnu les personnages précités; et il les garde maintenant précieusement, dans l'espoir d'en tirer un profit, quelque minime qu'il soit.

Le *Trou-François-le-Macon* près duquel on a trouvé ces médailles, est un endroit dont le vulgaire parle diversement. Les uns y rattachent quelques souvenirs de fées ou de sorcières, les autres prétendent que c'est un souterrain pratiqué par les sarrasins ce qui est certainement faux puisque les sarrasins n'ont jamais mis le pied dans ce pays; d'autres prétendent qu'il y avait autrefois un fort. Quoiqu'il en soit de ces diverses opinions que je ne m'efforcerai point de concilier, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait encore deux belles voûtes bien maçonnées, il y a trois ou quatre ans, au même endroit, au pied d'une petite éminence; c'était justement ce qui portait le nom de *Trou-François-le-Macon*. Ces voûtes se soutenaient l'une l'autre et s'enfonçaient dans le monticule à une profondeur de 10 à 12 pieds. A l'une de ces voûtes, se trouvait en entrant sur la droite une porte maçonnée avec des pierres très bien taillées.

On descendait par cette porte à un escalier qui s'enfonçait dans la terre et qui était bouché par une masse de pierres qu'on y avait jetées. Serait-ce le reste d'un souterrain d'un ancien fort? La maçonnerie des voûtes paraissait trop moderne pour le faire présumer. Au reste, il n'est personne dans l'endroit qui ait jamais entendu dire à quoi ces voûtes et ces souterrains aient pu servir. Depuis deux ou trois ans on a démoli les voûtes pour avoir les pierres qui étaient toutes façonnées et propres à la bâtisse. Mais les escaliers et les souterrains restent encore pour le curieux qui voudra les explorer.

#### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins rappellent au public la défense portée par l'article 62 du règlement général par la voirie, de tirer des pétards ou armes à feu, etc., prévenant que des ordres précis sont donnés à la police pour la poursuite des contrevenants.

Art. 62. « Dans les rues, places et promenades de la ville (et de ses faubourgs), il est défendu de tirer l'arc, de l'arbalète ou de la fronde, de lancer des boules de neige ou tout autre corps dur qui peut blesser les passans, de tirer des pétards ou armes à feu, de lancer des fusées, de faire rouler des cerceaux, de jouer à la toupie ou au sabot. »

A Liège, le 15 juin 1835.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.



PROVINCE DE LIEGE.

Construction par voie de concession de péages d'une route entre Aubel et le hameau de la Minerie.

AVIS. — En vertu de l'arrêté royal en date du 30 avril dernier, il sera procédé, mercredi 24 juin 1835, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique, par voie de soumission, de la CONCESSION d'une ROUTE EMPIERRÉE avec péages entre Aubel et le hameau de la Minerie, destinée à faire partie de la communication de Battice à Aubel.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de perception du droit de barrières, que l'on demande à titre d'indemnité et dont le maximum est fixé à quatre vingt dix ans.

Le cahier des charges, clauses et conditions d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, au bureau de M. l'ingénieur en chef de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 16 juin.

Naissances: 1 garçon, 4 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 homme, savoir: Lambert Gilis, âgé de 64 ans, journalier, rue Pierreuse, veuf en 2<sup>e</sup> noces de Catherine Wéry.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS AUX AMATEURS DE ROSES.

LIBERT, jardinier pépiniériste, au bout du faubourg Vigneux, prévient MM. les amateurs que sa COLLECTION de ROSES est présentement à voir en fleurs 777

MARDI 23 JUIN 1835, à 2 heures de l'après-dînée, il sera VENDU publiquement aux enchères, rue Sœurs de Hasque, n° 175, à Liège, 1<sup>o</sup> SEIZE BEAUX LAURIERS, à voir dès-à-présent, et 2<sup>o</sup> Chaises rembourrées, commodes, bois de lit, tables, tableaux, cuivrierie, vieilles fenêtres et autres objets. 770

A VENDRE ou à LOUER UNE BELLE et GRANDE MAISON nouvellement restaurée, n° 60, située rue derrière le Palais, avec écurie, remise et jardin. S'adresser chez M. Georges, rue Sur Meuse à l'Eau, n° 924. 769

LUNDI 22 JUIN 1835, deux heures de relevée; il sera PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une MAISON, située à Liège faubourg St-Gilles n° 544. S'adresser audit M<sup>e</sup> RENOZ, rue d'Amay n° 653. 749

VENTE VOLONTAIRE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le JEUDI, 18 JUIN 1835, à trois heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> KEPPELLE, notaire, à Liège, en son étude, rue St. Hubert, à la vente publique aux enchères, en quatre lots, des IMMEUBLES ci-après désignés; savoir:

1<sup>er</sup> Lot. — Deux MAISONS contigues, n° 271 et 272, sises à Ans, commune d'Ans et Glain, en lieu dit Grand Pré, avec 14 perches de jardin légumier, le tout tenant d'un côté à Toussein Marechal, d'autre à M. Bovy et d'un troisième côté à Jos. Chantraine.

2<sup>e</sup> Lot. — Une MAISON sise en la même commune, en lieu dit Ster, n° 212, avec jardin, tenant d'un côté à Marie Paque et d'autre aux enfants Yerna.

3<sup>e</sup> Lot. — Une MAISON, sise en la même commune, sur la chaussée de Glain, n° 763, joignant d'un côté à Nicolas Boinem et d'autre à M. Honoré.

4<sup>e</sup> Lot. — DEUX MAISONS, situées au faubourg Ste. Marguerite, à Liège, n° 301 et 302, tenant d'un côté à M. Stasart et d'autre à M. Dernier.

Les maisons sus-désignées sont en bon état. S'adresser au dit notaire KEPPELLE pour connaître les conditions de la vente. 736

VENTE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

La première ADJUDICATION des FERMES de Haute et Basse Rondchène, au territoire de Dinant, ayant été infirmée, est de nouveau fixée à LUNDI 22 JUIN 1835, à dix heures du matin.

Le prix sera exigible par tiers et le premier paiement ne devra s'effectuer que dans les deux mois de la vente, sans intérêt.

La VENTE, dont il s'agit, aura lieu à l'hôtel des postes, à Dinant, par le ministère de M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire, à la résidence de Liège. 780

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

Demain jeudi, jour de la Fête-Dieu, Harmonie de 6 à 8 1/2 heures. 779

CHAMBRES à LOUER, place Ste. Barbe, n° 32. 788

M<sup>e</sup> DUSART, notaire, rue Féronstrée à Liège, fait savoir que le mardi sept juillet 1835, à 2 1/2 heures de relevée, il VENDRA aux enchères en son étude, UN BOIS situé à Oneux, commune d'ocquier, en Condroz, contenant environ 220 perches borné par les bois de M. Vandenstein de Jehay et de troussel.

Le taillis n'a pas été coupé depuis douze ans. S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART notaire. 771

VENTE DEFINITIVE PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

Le lundi 29 juin 1835, à 10 heures du matin, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, au plus offrant et dernier surenchérisseur, en son étude rue Féronstrée:

1<sup>o</sup> Une MAISON de commerce, sise à Liège, place Saint-Lambert, faisant le coin de la rue Sous la Petite Tour, occupée par M. Yates, moyennant un loyer de 4800 fr., en sus de toutes réparations.

2<sup>o</sup> Et une PIÈCE de PRAIRIE plantée de peupliers, formant un flot, appelée l'île Monon, contenant 43 perches 59 aunes, située à la Boverie, près le nouveau pont.

Les enchères seront ouvertes sur la somme de 24 150 francs pour le 1<sup>er</sup> lot, et sur celle de 3.255 francs pour le deuxième: prix auxquels ces immeubles sont portés par les surenchérisseurs.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 772

Il sera PROCÉDÉ le 26 de ce mois, au local de la pharmacie centrale, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION de la fourniture des SANGSUES nécessaires aux services des hopitaux militaires pour les six derniers mois de l'exercice courant, ou pour un an, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1835 jusqu'au 30 juin 1836.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance. A Liège, le 16 juin 1835.

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une pièce de terre ou cotillage, contenant 22 perches 4 aunes 51 centiaunes, suivant l'acte d'obligation passé devant le notaire BERTRAND le 15 septembre 1833, enregistré à Liège le 19 du même mois, et 23 perches 87 aunes suivant l'extrait de la matrice cadastrale, tenant du levant à Gerard Paque, du midi au général Crewe, du couchant à Guillaume Simon, et du nord à Hubert Simon, exploitée par Joseph Simon.

Et une autre pièce de terre, contenant d'après ledit acte d'obligation 33 perches 56 aunes 64 centiaunes et d'après l'extrait de la matrice cadastrale 34 perches 80 aunes, joignant du levant à Gilles Balaes, du midi aux enfants de feu Joseph Simon, du couchant à Mathieu Simon, et du nord à Noël Brela, exploitée par Gilles Balaes.

Ces immeubles sont situés en lieu dit Bois-l'Évêque, commune de Liège, quartier du sud de la ville de Liège, arrondissement et province de Liège.

Ils ont été saisis à la requête de la demoiselle Pétronille Hanson, couturière, domiciliée rue Agimont, à Liège, sur Louis-Guillaume-Joseph Simon, jardinier, et Marie Catherine Dans, son épouse, ménagère, domiciliés ensemble rue Ste-Véronique à Liège, par procès verbal de l'huissier Pierre Joseph Marechal, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, en date du 25 février 1835, enregistré à Liège le 27.

Des copies entières dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. Lambert Joseph Defize, greffier de la justice de paix du quartier du sud de la ville et commune de Liège, et à M. Louis Jamme, bourgmestre de ladite ville et commune de Liège.

Il a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le 28 dudit mois de février, et au greffe du tribunal de première instance, séant à Liège, le sept mars 1835.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 4 mai 1835, à dix heures du matin.

M<sup>e</sup> Guillaume Joseph EMONTS, avoué, domicilié rue Souverain-Pont, à Liège, est chargé d'occuper et occupera pour la saisissante.

Pareil extrait a été inséré dans le tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal, conformément à l'article 682 du code de procédure civile, le neuf mars 1835.

Signé RENARDY, commis-greffier.

Enregistré à Liège le dix mars mil huit cent trente-cinq, folio 126, case 5, reçu pour enregistrement trois francs quarante centimes, pour rédaction un franc trente-trois centimes, pour additionnels un franc vingt-trois centimes et avec la subvention de guerre six francs cinquante-six centimes.

Signé DE HARLEZ.

Après les trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire a été faite le quinze juin mil huit cent trente-cinq, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, pour le prix de deux cents francs, et l'adjudication définitive se fera à l'audience des criées du même tribunal le 42 octobre mil huit cent trente-cinq. EMONTS, avoué. 773

VENTE DEFINITIVE.

Le 24 JUIN, à 3 heures après-midi, en l'étude du notaire BERTRAND, place St. Pierre, il sera vendu au plus offrant, une MAISON, propre au commerce, située à Liège, rue Grasse-Poule, n° 400, déteue depuis nombre d'années par le sieur Petit, boulanger. 759

SIROP DE JOHNSON,

Calmant du système nerveux et diurétique, chez MM. Decat, pharmacien à Bruxelles; Froment, pharmacien à Gand; Carette, pharmacien à Tournay; Van Miert, pharmacien à Mons; Lonys, pharmacien à Namur; Janné, pharmacien à Liège; Wanhal, pharmacien à Louvain; Etienne, pharmacien à Verviers.

Pour toute la Hollande, on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à La Haye. 776

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage publié à Paris par la société nationale. Prix: 4 francs 25 centimes, pris au Bureau du Politique.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 15 juin. — Rentes, 5 1/2, 108 60 fin cour., 108 65. — Rentes, 3 p. c. 78 90, fin cour., 79 20. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 96 75, fin cour., 96 85. — Emprunt Guebbard, 46 0/0, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 1/4, fin cour., 00 0/0. — Trois p. c., 28 3/4, fin cour., 00; différée, 16 3/8. — Cortès, 37 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 1/2, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 100 0/0, fin cour., 0 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 115 1/2. — Coupons cortès, 47 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 15 juin. — Dette active 55 5/16 00 — Dito, 5 1/2, 100 9/16 000. — Dito Différée, 0 00/00 0. — Bill. de chance 25 1/8. — Syndi. d'amor. 94 1/4 00. — Dito, 3 1/2 1/2, 78 7/8 0. — Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du trés., 6 1/2, 100 1/4 0. — Société de comm. 107 1/2. — Rus. 1. et comp. 103 0/0. — Dito 1828 et 1829, 103 5/8. — C. ch. H. 1831, 1833 98 3/8. — Dito ins. au gr. liv. 68 3/8 000. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan-m. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 79 3/8 0. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 41 1/2 1/2. — Dito à Lond., 3 1/2, 26 3/8 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 1/2 000. — Bons cortès à Lond 30 0/0. — Coupons des cortès, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 0/0. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 0 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 82 0/0 0. — Grecs 0. — Lots Prussiens 110 0/0.

Bourse d'Anvers du 16 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	3/4 0/0 perte	P	
Londres	12 08 3/4	A	12 02 1/2
Paris	47 5/16		47 0/00
Francfort.	36 1/16	P	35 7/8
Hambourg.	35 3/16	A	35 1/16

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 A. — Idem différée, 43 3/4 0. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 0 P 0/0. — Idem de 42 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente rembour. 88 1/4 et 98 1/4 A 0/0. — Espagne. Guebb., 44 1/2 00. — Rente perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 43 1/2 à 1/4 P. — Idem diff., 16 3/4 1/2 et P.

Cours après la Bourse.

Les perpétuelles ont été très demandées pendant toute la bourse et restent fermes après la clôture. Les cortès qui se vendaient au commencement à la hausse et s'étaient faits à 112 sont restés offerts à 31 3/4. On n'a rien fait en dette différée.

Perpétuelles, 43 3/8 A. — Cortès 31 1/2 A — Dette différée, 16 1/2 A. — Primes à un mois dont un: Perpétuelles 46 1/2 A. fin courant 00 — Cortès 38 A — Dette diff. 48 P

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

100 Caisses sucre Havane blond, à 18 3/4 ent. Bourse de Bruxelles, du 16 juin. — Belgique. Dette active 55 5/16 0 P. Emprunt de 48 mill., 100 A 0. — Actions de la société générale (5) 850 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 115 0/0 A. Banque de Belgique (5) 114 0/0 A. Hollande. Dette active, 54 3/4 0 — Espagne. Guebbard, 46 0/0 P. 00. — Anvers 4 p. 0/0 00. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 43 et P. — Paris 3 p. 1/2, 000 0/0 0. Cortès à Londres, 33 et P. — D. différée, 17 1/8 A.

MARCHÉ DE HASSELT, du 16 juin.

From l'hect., 16-00 — Seigle, 10-80 — Orge, 9-50 — Sarrasin, 7-50 — Avoine, 7-25 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Bearre, kilog. 10-00

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.